



Compte rendu de la rencontre de l'inter-UCR avec Madame Delaunay, secrétaire d'Etat aux personnes âgées, le 24 septembre 2012

Délégation pour la CGT : François Thiery-Cherrier et Françoise Vagner.

L'ensemble des UCR était présent à cette réunion, sur la base des fiches communes rédigées en 2011, lors du débat public organisé par Roselyne Bachelot.

L'entretien a porté sur :

- Le pouvoir d'achat (CFTC).
- L'aide à l'autonomie (CGT).
- L'accès aux soins (UNSA).
- Les retraités dans la société (FO).
- Le CNRPA (CFDT).
- La CFE-CGC était chargée de présenter les travaux et les organisations.
- La FGR-FP était chargée de faire les conclusions.

Ce compte rendu portera sur les réponses de Madame Delaunay, chacun pouvant se référer aux fiches publiées en 2011.

Un premier point qui a son importance : la secrétaire d'Etat nous a consacré le temps que nous avons voulu. Elle nous a écouté attentivement et a répondu sur chaque point sans se dérober. Elle a montré son accord avec un grand nombre de nos propositions, et son désaccord sur quelques autres.

Le pouvoir d'achat.

Cette question ne relève pas de son champ d'activité, mais de celui de Marisol Touraine. Elle nous a assuré être notre porte parole auprès d'elle sur ce sujet.

L'aide à l'autonomie.

Madame Delaunay nous a assuré que toutes les questions soulevées figureraient dans le prochain projet de Loi (en cours d'élaboration).

Ce projet de Loi, pour lequel il y aura concertation, est un projet plus ample que la simple aide à l'autonomie des personnes âgées : elle souhaite élargir le champ du projet à la totalité du parcours, du jour de la retraite à la fin de vie. Ce projet porterait sur :

- L'anticipation et la prévention.
- L'adaptation de la société – enjeu du logement, de l'urbanisme, des transports...
- L'accompagnement par les pouvoirs publics de la personne qui a besoin d'aide à l'autonomie.

Pour cela, elle a confié une mission spéciale à Luc Broussy sur ces questions.

Elle partage notre avis sur le fait que cette question est un enjeu de société. Elle veut une réforme sociale et sociétale, face à la « révolution » que représente l'allongement de la durée

de vie, l'espérance de vie aujourd'hui à la retraite pouvant être de 30 ans, voire plus. C'est pour elle, à la fois, le plus grand progrès de notre société et son plus grand défi.

Sur l'accompagnement à domicile (plutôt que maintien), elle partage notre réflexion sur le fait que la Loi Borloo a brouillé les pistes, confondant les services dits de « confort » et ceux qui sont vitaux pour les personnes. Elle dit que cette Loi pourrait être revue. Elle souhaite mettre en connexion les services de soins infirmiers à domicile et les services d'aide à domicile pour offrir à la personne âgée plus d'homogénéité et plus de cohérence.

Elle se dit en désaccord avec notre réflexion sur les difficultés pour les personnes âgées d'être employeurs. Elle affirme que rien ne s'oppose à ce qu'elles soient employeurs, elles sont majeures et ne sont pas différentes des autres générations. Elle ne légifèrera pas sur cette question. Seules les plus en difficulté (GIR 1 et 2) devraient être exclus du service employeur.

Cela veut dire qu'elle ne remettra en cause, ni le gré à gré, ni le mandataire, ni même favorisera le prestataire. Nous avons besoin de revenir sur cette question, en particulier sur les personnes atteintes de maladies dégénératives, qui peuvent être déclarées GIR 4 ou 3, et n'être pas en capacité d'assumer les formalités administratives, ni même les comprendre.

Sur les personnels, plutôt que professionnalisation, elle préfère déroulement de carrière et valorisation des acquis de l'expérience. Elle est consciente du besoin de reconnaissance de l'engagement humain de ces personnels, au travers des carrières et des rémunérations. Elle partage l'idée de se qualifier et de progresser. Pour elle, les personnels non qualifiés ne devraient être employés que pour les personnes ayant le moins besoin d'aide (GIR 5 et 6 ?). Elle indique également qu'il y a lieu de remettre de la cohérence dans la formation : il y a 9 diplômes qui mènent à la qualification d'auxiliaire de vie. Elle souligne que le projet de Loi en préparation serait susceptible de créer 300 000 emplois.

Cela signifie que la formation de masse n'est sans doute pas à l'ordre du jour. Que se passera-t-il s'il y a pénurie de personnel qualifié ?

Sur les maisons de retraites, elle est consciente également de l'incohérence entre le montant des pensions des retraités et le coût de ces établissements pour les familles. Elle partage l'idée de diversification de l'offre d'hébergement. Elle confirme que beaucoup d'initiatives existent, qu'elle est en train de visiter. Elle partage l'idée de l'insertion des maisons de retraite médicalisées dans la ville ou le village, tout en soulignant les difficultés dues au prix du foncier aujourd'hui. Elle rappelle que la décision du gouvernement de mettre à disposition gratuitement des collectivités locales des terrains lui appartenant s'applique non seulement à la construction de logements sociaux, mais également à la construction de maisons de retraite médicalisées.

Elle veut « *garantir une offre publique de maisons de retraite médicalisées dans chaque territoire, véritable engagement républicain* ».

Cette dernière mesure est intéressante. Sur le coût de l'hébergement, elle ne dit pas comment elle le résout.

Les aidants.

Elle préfère le terme de sensibilisation des aidants plutôt que formation (qui peut ne pas leur convenir). Elle souligne une initiative à Lille : la Maison des aidants qui, à la fois, sensibilise et accueille avec convivialité les aidants d'une part et d'autre part les aidés si nécessaire ou s'ils le veulent. C'est un véritable espace de respiration pour les aidants. Elle dit vouloir améliorer l'offre publique d'hébergements temporaires à des tarifs corrects, à l'exemple de la maison d'accueil de Dijon (35 euros).

Ce qui soulagera les aidants, c'est la mise à disposition de services en nombre suffisant et à des coûts qui ne soient pas prohibitifs. Ensuite, tout ce qui peut concourir à améliorer la situation de l'aidant est bon à prendre.

Par contre, sur le droit universel de compensation quel que soit l'âge, elle est catégorique : ce n'est pas réaliste, ça ne se fera pas. En tous les cas pas maintenant. Elle argumente sur le fait qu'il existe une différence fondamentale entre handicap et perte d'autonomie due à l'âge : le handicap est dû à la maladie ou à l'accident, il n'est pas prévisible. Le handicapé a sa vie à faire (étude, travail...), ce qui n'est pas le cas des personnes âgées. Pour les personnes âgées, il faut travailler dans l'urgence, elles ne disposent pas de beaucoup de temps (!). Il faut également travailler au respect de la dignité de ces personnes. Il y a nécessité de changer de regard sur la vieillesse.

Elle ne parle pas de la prise en charge par la Sécurité sociale (qui a été énoncé dans l'entretien au nom de l'inter-UCR). Sous-entendu, chacun peut prévoir qu'il peut perdre son autonomie et doit se prémunir. Individuellement ? Collectivement ? Elle n'a pas abordé le problème.

L'accès aux soins.

La prévention est, pour elle, sur l'aspect santé, une préoccupation majeure. La santé concerne tout le monde, mais il y a une spécificité retraités, en particulier sur le dentaire et l'audition. Sur les difficultés d'audition, les personnes non dépistées à temps perdent 7 ans d'espérance de vie en bonne santé.

Pour nous la prévention, c'est la prévention tout au long de la vie (et en particulier au travail) et pas seulement à l'heure de la retraite.

Sur les complémentaires ?

La secrétaire d'Etat s'élève contre notre préoccupation sur les transports sanitaires. Elle considère qu'un grand nombre d'entre eux sont « abusifs ». Elle estime que ces transports devraient être réservés aux personnes atteintes de maladie ou au grand âge invalidant.

Il faudrait travailler sur cette question : il peut y avoir une spécificité liée à l'âge. Les personnes âgées peuvent avoir du mal à prendre les transports en commun (encore faut-il qu'ils existent), ne pas pouvoir conduire, ou n'avoir personne qui peut les transporter.

Elle insiste sur la nécessité de travailler sur le « parcours de soins » des personnes de façon à être plus efficace.

Sur les dépassements d'honoraires, elle se dit d'accord avec nous et assure que si les négociations engagées avec les médecins n'aboutissent pas, le gouvernement légiférera.

Sur les retraités dans la société.

Madame Delaunay souhaite remettre les « âgés » au cœur de la société. Elle indique qu'ils ont un rôle économique : les transferts entre générations ont été inversés. Aujourd'hui ils s'exercent ascendants/descendants. Les retraités représentent un gisement d'emplois important et non délocalisables, qui plus est concernant les femmes. Ils ont un rôle social. Elle souligne que les « âgés » ont des droits qu'il faut faire respecter pour éviter la discrimination par l'âge.

Le nouveau contrat de génération répond à cette exigence dans les entreprises : les affecter à la formation des jeunes permet de ne pas mettre les seniors sur la touche et de favoriser l'embauche des jeunes.

Elle prône même l'institution d'un « défenseur des droits des « âgés ».

Le CNRPA.

La secrétaire d'Etat souligne la contradiction soulevée par les sollicitations dont elle est l'objet : procéder rapidement au renouvellement du CNRPA (fin du mandat en décembre 2012) et revoir fonctionnement et composition. Elle suggère de procéder rapidement au renouvellement, charge à l'inter-UCR de faire des propositions sur une nouvelle composition qui permette un travail plus efficace (trop de membres ne participent pas). Elle suggère que le CNRPA se saisisse de grands sujets concernant les « âgés », comme celui des droits par exemple.

Madame Delaunay a été affirmative : le projet de Loi (qui sera une Loi « cathédrale ») sera discuté à mi-mandat, c'est-à-dire dans la première moitié de l'année 2014.

Afin de reprendre tous ces sujets, nous proposons de demander une rencontre de l'UCR-CGT avec Madame Delaunay.

Nous avons, certes, été écoutés, Madame Delaunay connaît le dossier, elle a une conception de la place des retraités et personnes âgées (les âgés) qui se rapproche de la nôtre. Mais il semble difficile que les moyens dont elle dispose lui permettent de la mettre totalement en œuvre. La bataille n'est pas terminée, les mobilisations seront encore nécessaires.

François Thiéry-Cherrier – Françoise Vagner